

États financiers de

**FONDATION RÊVES D'ENFANTS  
CANADA**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 30 septembre 2022

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Fondation Rêves d'enfants Canada

## ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation Rêves d'enfants Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 septembre 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme nombre d'œuvres de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de dons de bienfaisance dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, la vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés à ce qui suit :

- les actifs à court terme présentés dans les états de la situation financière aux 30 septembre 2022 et 30 septembre 2021;
- les produits tirés des dons et campagnes de financement et des dons en nature ainsi que l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 30 septembre 2021;

- les soldes de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présentés dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 30 septembre 2021;
- l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 30 septembre 2021.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

***PROJET***

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le xx

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

État de la situation financière

Au 30 septembre 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	6 046 728 \$	7 732 248 \$
Placements à court terme (note 2)	7 308 608	6 975 665
Débiteurs (notes 3 et 11)	1 489 832	2 911 644
Charges payées d'avance	710 385	142 311
	<u>15 555 553</u>	<u>17 761 868</u>
Placements à long terme (note 4)	44 841 463	47 955 432
Immobilisations (note 5)	580 628	727 428
Immobilisation incorporelle (note 6)	10 712	10 712
	<u>60 988 356 \$</u>	<u>66 455 440 \$</u>

## Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 164 955 \$	2 361 517 \$
Produits différés (note 7)	132 509	1 090 898
	<u>3 297 464</u>	<u>3 452 415</u>
Apports en capital reportés (note 8)	38 383	46 463
Actif net		
Investi en immobilisations	542 245	680 965
Non affecté	55 652 840	60 687 879
Dotations (note 13)	1 457 424	1 587 718
	<u>57 652 509</u>	<u>62 956 562</u>
Engagements au titre des contrats de location (note 15)		
	<u>60 988 356 \$</u>	<u>66 455 440 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

\_\_\_\_\_, présidente

\_\_\_\_\_, trésorière

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

État des résultats

Exercice clos le 30 septembre 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
<b>Produits</b>		
Dons et campagnes de financement	19 859 350 \$	16 297 504 \$
Dons en nature	3 509 795	459 510
Legs	3 062 841	4 352 788
Revenus de placement (note 4)	2 800 811	2 017 499
Subventions gouvernementales (note 11)	15 340	3 245 171
	<u>29 248 137</u>	<u>26 372 472</u>
<b>Charges (note 14)</b>		
Programmes	15 265 577	9 808 733
Campagnes de financement	11 190 801	7 698 828
Charges générales et administratives (note 10)	2 288 333	2 603 756
	<u>28 744 711</u>	<u>20 111 317</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	503 426	6 261 155
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements (note 4)	(5 677 185)	4 590 768
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(5 173 759) \$</u>	<u>10 851 923 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 septembre 2022, avec informations comparatives de 2021

			2022		2021	
	Investi en immobilisations (note 5)	Non affecté	Dotations (note 13)	Total	Total	
Actif net à l'ouverture de l'exercice	680 965 \$	60 687 879 \$	1 587 718 \$	62 956 562 \$	51 853 435 \$	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(223 269)	(4 950 490)	–	(5 173 759)	10 851 923	
Investi en immobilisations	84 549	(84 549)	–	–	–	
Variation nette du fonds de dotation (note 13)	–	–	(130 294)	(130 294)	251 204	
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>542 245 \$</b>	<b>55 652 840 \$</b>	<b>1 457 424 \$</b>	<b>57 652 509 \$</b>	<b>62 956 562 \$</b>	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 septembre 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 173 759) \$	10 851 923 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement et cession d'immobilisations	231 349	228 651
Amortissement des apports en capital reportés	(8 080)	(17 695)
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	5 677 185	(4 590 768)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	1 421 812	(559 558)
Charges payées d'avance	(568 074)	328 644
Créditeurs et charges à payer	803 438	(1 515 925)
Produits différés	(958 389)	(393 493)
	<u>1 425 482</u>	<u>4 331 779</u>
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des placements détenus pour le fonds de dotation	(130 294)	251 204
Placements		
Entrées d'immobilisations	(84 549)	(8 094)
Diminution des placements, montant net	(2 896 159)	(2 178 008)
	<u>(2 980 708)</u>	<u>(2 186 102)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 685 520)	2 396 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 732 248	5 335 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>6 046 728 \$</u>	<u>7 732 248 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

La Fondation Fais-Un-Vœu du Canada (la « FUV Canada ») et la Fondation Canadienne Rêves d'Enfants (la « FRE Canada ») ont été fusionnées au moyen de lettres patentes de fusion datées du 30 septembre 2019, en vertu des lois de la Colombie-Britannique, et ont poursuivi leurs activités sous le nouveau nom enregistré de la société fusionnée, Fondation Rêves d'enfants Canada (« la FREC » ou la « société fusionnée »). La FREC a été autorisée par Make-A-Wish Foundation International et, à son tour, a accordé des autorisations secondaires à sept sections constituées en société (les « sections ») à travers le Canada.

De plus, en vertu des mêmes lettres patentes de fusion, dans les 12 mois suivant la fusion entre la FUV Canada et la FRE Canada, ou dès que cela sera commercialement et raisonnablement possible, les sections constituées en société de la FUV Canada devaient être intégrées à la société fusionnée.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> mai 2020, le conseil d'administration (le « conseil ») de chaque section a démissionné et la FREC a nommé trois membres du conseil de la FREC au conseil de chaque section à titre provisoire, créant ainsi un contrôle commun. Le 30 septembre 2020, la FREC et les sections ont été légalement fusionnées au sein de l'organisme national qui a été renommé Make-A-Wish Legacy Foundation.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, tous les actifs et les activités de Make-A-Wish Legacy Foundation ont été transférés à la nouvelle Fondation Rêves d'enfants Canada, qui fonctionne en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le 18 mai 2022, la FRE Canada a modifié les statuts de l'entité en vertu de l'article 201 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin de changer la dénomination de l'organisme pour adopter celle de Make-A-Wish Foundation of Canada, Fondation Rêves d'enfants Canada.

La FREC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La mission de la FREC est :

La FREC réalise des rêves qui changent la vie des enfants atteints de maladies graves. Elle se donne pour mission de réaliser le rêve de chaque enfant admissible, car un rêve fait partie intégrante du parcours de traitement d'un enfant. Les enfants dont les rêves sont réalisés peuvent acquérir les capacités physiques et émotionnelles nécessaires pour combattre une maladie grave.

Les objectifs de la FREC sont :

- a) Financer, faciliter, promouvoir et réaliser des activités et des programmes ayant pour but de réaliser les rêves d'enfants atteints d'une maladie grave mettant leur vie en danger ou présentant des complications extrêmes à long terme, et ce, de manière charitable selon la loi;

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

- b) Recevoir des legs, des fiducies, des fonds et des biens, et détenir, investir, administrer et distribuer des fonds et des biens dans le but d'atteindre les objectifs de la FREC tels qu'ils sont actuellement définis et ceux d'autres organismes qui sont des « donataires reconnus » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ainsi qu'à d'autres fins et activités autorisées pour les organismes de bienfaisance enregistrés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- c) Faire tout ce qui est complémentaire et connexe à la réalisation de ces objectifs et à l'exercice des pouvoirs de la FREC.

## 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### a) Comptabilisation des produits

Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les promesses de dons en espèces qui n'ont pas encore été reçus ne sont pas comptabilisées à titre de produits à recevoir.

Les dons en nature sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les fournitures et les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par la FREC à défaut d'un apport. Les dons reçus sous forme de fournitures et de services s'élèvent à 3 509 795 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 (459 510 \$ en 2021).

Les revenus de placement, calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprennent les intérêts créditeurs et les dividendes. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à la réception de l'approbation du financement et lorsque les modalités en vigueur sont respectées.

Les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### a) Comptabilisation des produits (suite)

Les services fournis par des bénévoles ne sont pas reflétés dans les états financiers ci-joints, car il n'existe aucune méthode objective permettant de mesurer la valeur de ces services. Toutefois, de nombreux bénévoles ont consacré beaucoup de leur temps à la FREC.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La FREC n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur. Les placements à long terme sont comptabilisés à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la FREC détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la FREC ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la FREC s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de la dépréciation, sans excéder la valeur comptable initiale.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la FREC, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile comme suit :

---

Mobilier et matériel	5 ans
Ordinateurs	3 ans
Dons de matériel informatique	7 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des différents baux
Automobiles	6 ans

---

### d) Immobilisation incorporelle

L'immobilisation incorporelle comprend un condominium à temps partagé qui a été donné à la FREC et qui a été comptabilisé à la juste valeur marchande déterminée par un évaluateur indépendant à la date de réception de l'apport. Comme le condominium a une durée d'utilité indéterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie.

### e) Actif net

Le conseil de la FREC a donné l'ordre à la direction de maintenir des soldes de fonds distincts dans l'actif net de la FREC. Le fonds d'exploitation non affecté tient compte des ressources disponibles pour un usage immédiat. Les dotations sont constituées d'apports affectés reçus en vertu desquels le don principal doit demeurer intact et les revenus de placement générés doivent être utilisés conformément aux objectifs fixés par les donateurs.

### f) Conversion des devises

La juste valeur des placements libellés en devises se trouvant à l'état de la situation financière est convertie en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de la conversion. Les gains et les pertes découlant de la conversion sont reflétés dans l'état des résultats en tant que revenus de placement.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Ventilation des charges

La FREC classe les charges par fonctions à l'état des résultats. Les charges sont réparties entre les domaines fonctionnels des programmes, des campagnes de financement et des charges générales et administratives en fonction du temps du personnel affecté à ces domaines fonctionnels.

### h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend des sommes affectées s'élevant à 245 040 \$ (814 783 \$ en 2021) détenues dans des comptes bancaires dans le but de payer les charges en lien avec les loteries et les tirages.

Les placements à court terme s'entendent des certificats de placement garantis portant intérêt à un taux de 1,50 % à 3,80 % (de 0,00 % à 3,75 % en 2021) par année et échéant entre mars 2023 et juin 2032 (entre décembre 2021 et juin 2027, en 2021).

## 3. Débiteurs

	2022	2021
Taxe de vente harmonisée à recevoir	1 429 115 \$	916 588 \$
Produits à recevoir	60 717	1 995 056
	<u>1 489 832 \$</u>	<u>2 911 644 \$</u>

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 4. Placements à long terme

	2022		2021	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Actions				
Canadiennes	13 391 242 \$	15 292 428 \$	12 324 591 \$	16 186 334 \$
Étrangères	10 763 586	13 569 675	10 308 248	15 656 231
Titres à revenu fixe				
Canadiens	14 889 852	13 872 473	13 684 438	13 717 779
Étrangères	727 289	649 463	789 539	807 370
Dotations	1 270 760	1 457 424	1 187 501	1 587 718
	<b>41 042 729 \$</b>	<b>44 841 463 \$</b>	<b>38 294 317 \$</b>	<b>47 955 432 \$</b>

Les revenus de placement se détaillent comme suit :

	2022	2021
Intérêts	467 575 \$	477 343 \$
Dividendes	2 039 882	1 152 006
Gain (perte) de change	12 718	(20 768)
Gain réalisé sur les placements	280 636	408 918
Revenus de placement attribuables aux opérations	2 800 811	2 017 499
Variation nette du gain non réalisé (de la perte non réalisée) sur les placements	(5 677 185)	4 590 768
	<b>(2 876 374) \$</b>	<b>6 608 267 \$</b>

Se reporter à la note 16 pour les risques d'investissement.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 5. Immobilisations

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	21 996 \$	18 726 \$	3 270 \$	11 752 \$
Ordinateurs	1 171 377	731 121	440 256	535 652
Dons de matériel informatique	62 623	24 240	38 383	46 463
Améliorations locatives	239 851	141 132	98 719	117 610
Automobiles	–	–	–	15 951
	1 495 847 \$	915 219 \$	580 628 \$	727 428 \$

a) Le poste « investi en immobilisations » est calculé comme suit :

	2022	2021
Immobilisations	580 628 \$	727 428 \$
Montants financés par :		
Apports en capital reportés	38 383	46 463
	542 245 \$	680 965 \$

b) La variation de l'actif net investi dans des immobilisations se calcule comme suit :

	2022	2021
Insuffisance des produits par rapport aux charges		
Amortissement des apports en capital reportés	8 080 \$	17 695 \$
Amortissement des immobilisations	(222 720)	(221 345)
Cession d'immobilisations	(8 629)	(7 306)
	(223 269) \$	(210 956) \$
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations		
Entrées d'immobilisations	84 549 \$	8 094 \$



# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 6. Immobilisation incorporelle

	2022	2021
Condominium à temps partagé - Hawaii (États-Unis)	10 712 \$	10 712 \$

## 7. Produits différés

	2022		2021	
	Produits différés de dons	Loyer gratuit et avantages incitatifs à la location	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	971 287 \$	119 611 \$	1 090 898 \$	1 484 391 \$
Montants reçus	–	–	–	6 308
Amortissement par voie d'imputation aux produits	(939 741)	(18 648)	(958 389)	(399 801)
Solde à la clôture de l'exercice	31 546 \$	100 963 \$	132 509 \$	1 090 898 \$

## 8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent aux dons en nature sous forme de dons d'actifs. Les variations au cours de l'exercice du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2021	Ajouts	Amortissement	2022
Apports en capital reportés	46 463 \$	– \$	8 080 \$	38 383 \$

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 9. Opérations entre apparentés

La FREC est affiliée, selon le modèle fédéré, à Make-A-Wish Foundation International et Make-A-Wish Foundation America. La FREC a versé des frais de 383 711 \$ (346 349 \$ en 2021) à ces organismes pour soutenir la réalisation de la mission auprès des enfants du monde entier.

Ces transactions avec les parties liées sont soumises aux conditions normales du marché et sont comptabilisées à la valeur d'échange convenue par les parties liées.

## 10. Charges générales et administratives

	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	1 557 605 \$	1 390 061 \$
Honoraires	323 521	493 967
Bureau	143 858	249 978
Divers	89 867	170 096
Loyers et services publics	63 342	110 225
Amortissement	49 046	86 030
Réunions du conseil et des comités	26 530	6 466
Assurances	16 691	50 605
Téléphone	16 394	17 726
Promotion et publicité	1 479	28 602
	<b>2 288 333 \$</b>	<b>2 603 756 \$</b>

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 11. Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale reçue par la FREC au cours de l'exercice s'est élevée à 7 871 \$ (71 148 \$ en 2021), et a été comptabilisée à titre de produits tirés des dons et campagnes de financement dans l'état des résultats au 30 septembre 2022. Les fonds étaient destinés à l'embauche de salariés temporaires dans le cadre de programmes précis.

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada pour aider les organismes qui avaient subi une perte d'un certain pourcentage de leur revenu admissible. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la FREC a présenté des demandes admissibles totalisant 7 469 \$ (3 174 023 \$ en 2021) qui ont été comptabilisées à titre de subventions gouvernementales dans l'état des résultats. Au 30 septembre 2022, un montant de néant (1 648 176 \$ en 2021) figurait au poste des débiteurs à l'égard des demandes présentées mais non encore reçues.

## 12. Campagnes de financement

Comme l'exige la loi albertaine à l'égard des renseignements à fournir sur les campagnes de financement, les produits bruts provenant de ces campagnes en Alberta se sont élevés à 2 753 380 \$ (1 169 119 \$ en 2021). La rémunération liée aux salariés dont les tâches principales ont trait aux campagnes de financement a totalisé 312 114 \$ (394 791 \$ en 2021).

## 13. Fonds de dotation

Le Fonds de dotation représente les montants grevés d'affectations externes qui ont été affectés à des fins déterminées par le donateur. Les placements détenus dans le fonds de dotation comprennent des fonds du marché monétaire, des titres à revenu fixe ainsi que des actions canadiennes et étrangères.

	2022	2021	Variation nette
Apports	990 598 \$	990 598 \$	– \$
Revenu de placement cumulé	280 162	196 903	83 259
Gain non réalisé	186 664	400 217	(213 553)
	<b>1 457 424 \$</b>	<b>1 587 718 \$</b>	<b>(130 294) \$</b>

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

## 14. Ventilation des charges

Les charges ont été ventilées comme suit :

2022	Charges avant ventilation	Salaires et avantages sociaux	Autres charges	Total
Programmes	11 694 973	\$ 2 404 075	\$ 1 166 529	\$ 15 265 577
Campagnes de financement	10 759 577	(826 601)	1 257 825	11 190 801
Charges générales et administratives	6 290 161	(1 577 474)	(2 424 354)	2 288 333
	28 744 711	\$ -	\$ -	\$ 28 744 711

2021	Charges avant ventilation	Salaires et avantages sociaux	Autres charges	Total
Programmes	6 985 144	\$ 1 894 106	\$ 929 483	\$ 9 808 733
Campagnes de financement	7 474 904	(665 496)	889 420	7 698 828
Charges générales et administratives	5 651 269	(1 228 610)	(1 818 903)	2 603 756
	20 111 317	\$ -	\$ -	\$ 20 111 317

## 15. Engagements au titre des contrats de location

La FREC s'est engagée à verser des loyers en vertu de contrats de location-exploitation d'immeubles jusqu'en 2028. Les paiements annuels s'établissent comme suit :

2023	728 000
2024	708 000
2025	655 000
2026	656 000
2027	623 000
Par la suite	363 000
	3 733 000

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

## 16. Gestion des risques

La gestion des risques consiste à comprendre et à gérer de façon active les risques associés à tous les secteurs d'activité de la FREC et au contexte d'exploitation connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques liés au marché, aux taux d'intérêt, au change, à la liquidité et au crédit. La FREC dispose de politiques et de procédés structurés pour cibler certaines combinaisons d'actifs. Aux termes de ses politiques, la FREC est également tenue de diversifier ses catégories de placements et d'imposer des limites d'exposition au risque relativement à chaque placement. La FREC a révisé son Énoncé des politiques et objectifs en matière de placement et en a adopté un nouveau le 17 décembre 2020. L'exposition aux risques n'a pas changé de manière importante par rapport à 2021.

### a) Risque de marché

La valeur des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations du marché boursier, lui-même tributaire de la conjoncture économique et des conditions du marché. La valeur des titres à revenu fixe fluctue en fonction de l'évolution de sociétés précises et des gouvernements qui les ont émis. La FREC gère ces risques au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter les niveaux de concentration.

### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur la valeur des titres à revenu fixe que détient la FREC. Les variations de taux d'intérêt peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur des titres de capitaux propres. Les politiques de la FREC visant à gérer ce risque sont décrites plus haut.

### c) Risque de change

Les fluctuations du dollar canadien par rapport à une autre devise peuvent avoir une incidence sur la valeur des titres libellés dans cette autre devise. Le gestionnaire de portefeuille de la FREC atténue ce risque en limitant les niveaux de concentration.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la FREC ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La FREC gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La FREC prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

# FONDATION RÊVES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

## 16. Gestion des risques (suite)

### e) Risque de crédit

La FREC accorde du crédit dans le cours normal de ses activités et est exposée à un risque de crédit lié à ses débiteurs. Des évaluations de crédit sont réalisées régulièrement et les états financiers tiennent compte d'une provision pour créances douteuses.

## 17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude. Les modifications n'ont pas d'incidence sur le résultat de l'exercice précédent.